

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**ARRÊTÉ N° 2025-308
CREATION D'UNE AIRE DE LIVRAISON
A TITRE PERMANENT
Rue Marcel Sembat**

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1 ;
- Vu l'ordonnance de Police du 1er juin 1969, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.115-1 à L.141-2 à L.141-12, R115-1 à R.116-2 et R141-12 à R.141-22,
- Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement de surface et notamment l'article 15 ;
- Vu l'arrêté municipal 2024-501 portant délégation de fonction de Monsieur BERROIR, Directeur des Services Techniques ;
- Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur des Services Techniques.

Considérant que pour permettre la création d'une aire de livraison 49, Rue Marcel Sembat, il est nécessaire de modifier les règles de stationnement et cela par mesure de sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une aire de stationnement réservée aux véhicules de livraison sera créée au droit du 49, Rue Marcel Sembat.

Et cela à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Une signalétique adaptée sera installée par le service voirie de l'Etablissement Public Territorial.

ARTICLE 3: Les contraventions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et décrets en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera communiquée :

- Commissariat de Police,
- Direction de la Police Municipale de Proximité
- EPT Voirie

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 19 juin 2025

Pour Le Maire Jean-François DELAGE et par délégation,

Directeur des Services Techniques,



Fabien BERROIR

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télé recours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250619-2025-308-AR
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025